

CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2024

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION
--

INDICATIONS DE CORRECTION

1) Présentation du sujet

Nous partons d'une commande bien précise (projet de refonte d'un site web), pour tester les connaissances techniques du candidat sur différents domaines qui constituent le socle du Numérique aujourd'hui.

Un Technicien Principal Territorial qui va exercer au sein d'une DSI, doit avoir un minimum de maîtrise dans ces domaines sans en être expert : la sécurité et particulièrement la sécurité des données (RGPD), le Numérique responsable, la résorption de l'exclusion Numérique, la dématérialisation et la signature électronique, la rédaction d'un cahier des charges et une méthodologie de gestion de projet.

Le candidat trouvera beaucoup éléments de réponse dans le dossier sauf pour les Questions 5.B et 6, où il est fait appel à ses connaissances techniques personnelles.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Liste des documents :

Documents 1 & 2 :

Ces documents décrivent les grandes lignes à prendre en compte lors de la rédaction du cahier des charges pour une consultation. Mais ils ne sont pas exhaustifs. Le candidat doit prendre en compte l'existant dans la collectivité et ne rien oublier dans les reprises éventuelles lors de la conception du nouveau site.

Document 1 : « Site web : 10 conseils pour son cahier des charges ». Marc CERVENNANSKY - *cap-com.org* - Septembre 2021 - 3 pages.

Document 2 : « Refonte de site mairie ». *site-internet-mairie.com* - Décembre 2022 - 2 pages.

Documents 3 & 4 :

Ces documents reprennent exhaustivement les grands principes du RGPD à appliquer pour mettre en conformité un site web institutionnel, les objectifs étant de sécuriser les données à caractère personnel et l'application des droits des administrés.

Document 3 : « RGPD Mairie : Tout savoir sur la mise en conformité RGPD pour les collectivités ». *site-internet-mairie.com* - Décembre 2022 - 3 pages.

Document 4 : « RGPD en pratique : communiquer en ligne ». *cnil.fr* - Août 2023 - 2 pages.

Documents 5 & 6 :

Ces documents donnent des indications assez précises sur comment prendre en considération le développement durable lors de la conception d'un site institutionnel, l'objectif étant de disposer in fine d'un site éco-responsable.

Document 5 : « Le Guide : L'éco conception d'un site Internet : comment faire ? ». *22emesiecle.com* - Juillet 2022 - 5 pages.

Document 6 : « Un site internet plus respectueux de l'environnement, c'est possible ? ». Noah BUSCHER - *href.fr* - Juillet 2023 - 2 pages.

Document 7 : « Inclusive design : guide complet pour site web ». Frédérique BIAU - *sitew.com* - Avril 2023 - 4 pages.

Souvent on a tendance à développer des outils numériques pour la population sans prendre en compte les difficultés d'une catégorie d'administrés qui n'est pas à l'aise avec ce type d'outils. Ces documents donnent des lignes directrices à suivre pour développer un site plus inclusif, plus accessible.

Document 8 : « Signature électronique pour les collectivités territoriales ». *lex-persona.com* - Mai 2021 - 3 pages.

Ce document explique succinctement la notion de signature électronique, ses enjeux et ses exemples d'usage.

Document 9 : « RGAA4 Mise en Œuvre d'un audit d'accessibilité ». Jordi Vila - *digiwil.fr* - Décembre 2020 - 3 pages.

3) Éléments de correction

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe au sein de la direction des systèmes d'information de la ville de Techniville. Votre collectivité souhaite entamer la refonte de son site web institutionnel qui date de plus de dix ans. Dans le cadre de ce projet de refonte, le directeur général des services vous confie le pilotage de ce projet.

Question 1 (3 points)

Quels sont les éléments à prendre en compte lors d'une telle refonte, étant donné que ces éléments constitueront le cahier des charges d'une consultation ?

Documents 1 & 2 :

- Auditer le site actuel
- Définir les audiences cibles
- Définir les objectifs
- Définir qui va faire quoi
- Bien choisir l'environnement technique
- Bien choisir les modules fonctionnels dont on aura besoin pour atteindre les objectifs
- Intégration des contenus ? Qui fait quoi ?
- Choix de l'identité visuelle (graphisme) : conception sur mesure ou template clés en mains ?
- Ergonomie ?
- Bien choisir l'hébergement du site de sa collectivité
- Accompagnement : choisir son mode de maintenance
- Lancer un appel d'offres ou pas ?
- Définir le planning et le budget

Question 2 (5 points)

Contrairement au site web actuel, le nouveau site devra être conforme au Règlement Général sur la Protection des Données de 2018.

Quelles sont les actions à prévoir pour appliquer cette mise en conformité, à la fois par rapport aux pages informatives du site mais aussi par rapport aux parties interactives du site avec les administrés/partenaires (formulaires,...) ?

Documents 3 & 4 :

- Mise en conformité de la politique des traceurs (cookies ou autres)
- La précaution sur le choix de l'outil de génération de statistiques
- Consentement des internautes, lors de renseignement de formulaires en ligne
- La politique de confidentialité du site
- Prendre en compte la protection des données dès la conception du nouveau site
- Sécurisation des données des administrés

Question 3 (2 points)

La « sobriété numérique » ou « l'écoconception » sont des sujets qui sont au cœur des préoccupations des collectivités.

Quelles exigences peut-on imposer dans le cahier des charges en matière d'écoconception du futur site ?

Documents 5 & 6 :

- Réduire l'obésité numérique (site et applications hébergées trop lourds)
- Compresser les images
- Réduire l'empreinte matérielle

- Bien définir le service rendu
- Etudier le service de bout en bout
- Concevoir un site rapide, bien codé et léger
- Simplifier le design et les fonctionnalités
- Si possible, développer sur mesure
- Limiter les téléchargements de données
- Exiger un suivi continu en utilisant des outils d'analyse

Question 4 (2 points)

Comment peut-on intégrer une politique « d'inclusion numérique » dans ce projet de refonte ?

Document 7 :

- Accessibilité du site (utiliser le bon CMS)
- Application du RGAA
- Utiliser un graphisme adapté
- Un site responsive sur tout type d'équipement (smartphone,...)
- Un site flexible et simple d'utilisation

Question 5 (3 points)

L'Etat encourage les collectivités à un maximum de dématérialisation des démarches administratives pour simplifier la vie des citoyens, et la question de la « signature électronique » devient incontournable.

Document 8 :

5. A Quels sont les grands principes et enjeux autour de la signature électronique ?

(1 point)

- Contrer les cybermenaces et tentatives d'escroquerie
- Gain de temps pour les administrés
- Gain sur les coûts papier
- Traçabilité
- La signature simple
- La signature avancée
- La signature qualifiée
- Le niveau du RGS

5. B A quels niveaux peut-on l'intégrer dans ce projet de refonte de site ?

(2 points)

- Dématérialisation des process comme l'inscription scolaire, l'inscription à la bibliothèque, demande d'urbanisme ou encore mise à disposition d'un coffre-fort numérique sécurisé pour les citoyens, etc. qui peuvent être sur le site institutionnel. Les documents correspondant à signer électroniquement.

Question 6 (5 points)

En tant que pilote, vous rédigez une note à l'attention du directeur des systèmes d'information décrivant la méthodologie de gestion de projet que vous adopterez pour la refonte du site web de la collectivité.

Aucun document (les connaissances personnelles du candidat sont recherchées)

- Analyse de l'existant et définition des besoins
- Constituer les différentes instances (COTECH, COPIL,...)

- Définir les objectifs
- Définir la stratégie de gouvernance
- Benchmarking
- Evaluation budgétaire
- Etablissement d'un échéancier
- Validation du projet
- Rédaction des pièces du DCE (RC, CCAP, CCTP, DQE, BPU, AE)
- Lancer la consultation
- Analyse des offres
- Choix de l'offre
- Mise en œuvre
- Recettage
- Suivi/Maintenance/Hébergement